

Règlement intérieur du CIG 2012-2014

LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF DE LA PASSE

1. La liste des passeurs

Elle est établie dans chaque dispositif par les commissions locales chargées de la Garantie. Celles-ci la transmettent au CIG qui tient la liste pour l'ensemble des dispositifs, avec mention de l'analyste et de la date des propositions.

2. Les étapes du fonctionnement du dispositif

Les demandes de passe sont reçues localement par les Secrétariats de la passe locaux qui établissent en outre la liste des passeurs.

Le candidat est reçu par un membre du Secrétariat de la passe local, lequel en réfère à son Secrétariat qui entérine ou décline la demande. Le secrétaire transmet la réponse de son Secrétariat au candidat et lui fait éventuellement tirer ses passeurs.

Pour l'AL-Nord et Sud, rattachés aux dispositifs du Brésil, en raison des distances, chaque candidat est reçu par deux personnes :

- Pour l'AL-Nord, le membre du CIG de la zone et le membre du CIG précédent.
- Pour l'AL-Sud, le membre du CIG de la zone et un membre du CIG précédent.

Un passant peut, s'il le juge bon, récuser un passeur et tirer un autre nom.

Lorsque son témoignage est terminé, le passant en informe le ou la Secrétaire.

Les Secrétaires de la passe transmettent aux secrétaires du CIG, au fur et à mesure :

- la liste des demandes de passe ;
- la liste des passes effectivement engagées après entretien des candidats avec un membre de la Commission locale, avec le nom des deux passeurs, et toutes les informations nécessaires pour l'attribution du cartel (voir plus loin Remarques diverses) ;
- l'annonce des passes terminées.

Le CIG se charge de diriger les passes vers l'un des cartels de la passe en tenant compte des langues et des incompatibilités. Elles sont à évaluer en chaque cas par le CIG. Il conviendrait d'éviter la présence dans le cartel : de l'analyste du passant, de son contrôleur actuel, éventuellement d'un analysant actuel du même analyste, et aussi parfois les personnes trop proches.

Lorsque le cartel s'est prononcé :

Transmission des réponses des cartels de la passe

- Le cartel rédige à l'adresse du passant quelques lignes circonstanciées et précisément ajustées à son cas, qu'il transmet aussi au CIG.

- Un membre du cartel transmet ce texte au passant, directement quand c'est possible, ou par téléphone. Le passant peut s'il le souhaite rencontrer ensuite un autre membre du cartel.

- La réponse Oui/Non est communiquée pour archivage au Secrétariat du CIG et au Secrétariat de la passe concerné.

Le Secrétariat du CIG (composé des deux secrétaires du CIG) tient le Cahier de toutes ces étapes., informe le CIG des passes à étudier, et transmet pour chaque passe, le moment venu, la réponse du cartel de la passe et sa composition, au Secrétaire du DEL local concerné.

Le CIG transmet l'ensemble de ces règles de fonctionnement aux divers secrétariats locaux.

3. Les cartels de la passe

Trois cartels ont été constitués par tirage au sort, pour une durée de deux ans. Ils sont chargés de statuer sur les passes, et de travailler à l'élaboration attendue.

Chacun des trois cartels comprend un membre d'Espagne, un membre d'Amérique du Sud, trois membres français.

4. Autres dispositions

Les AME de l'EPFCL peuvent proposer des passeurs comme le prévoient le texte des « Principes ». Ils le font au moment qui leur paraît opportun, auprès de la Commission locale chargée du secrétariat de la passe de leur zone ou de la zone à laquelle ils sont rattachés pour les dispositifs d'Ecole. Chaque commission peut aussi s'adresser aux AME, notamment aux AME des forums rattachés.

Les Secrétariats de la passe font tirer leurs passeurs aux passants sur une liste de passeurs comprenant ceux des passeurs qui n'ont pas encore de passe en cours, ou, à défaut, qui en ont le moins.

Les passeurs doivent nécessairement être de la même langue que le passant, ou d'une langue que le passant parle, mais pas nécessairement de leur lieu.

Le mandat d'un passeur est limité à deux ans.

Il serait aussi nécessaire que les commissions locales s'assurent que le passant qui tire ses passeurs au sort est prêt à commencer aussitôt son témoignage sans délai, et veille à ce que le témoignage ne se prolonge pas indéfiniment.

LA GARANTIE

La composition de la Commission internationale d'agrément des AME

La deuxième année de son mandat le CIG compose en son sein la Commission Internationale d'Agrément des AME. Sa composition respecte une certaine proportionnalité par rapport au nombre de membres de l'Ecole en chaque zone. La liste des nouveaux AME est publiée à en juin/juillet de cette deuxième année.

Fonctionnement

Au début de sa prise de fonction, le CIG rappelle aux commissions locales, les tâches qui leur incombent, quant aux critères et au recueil des informations, sur les AME possibles, notamment dans les zones rattachées à un dispositif.

Les Commissions locales pour la garantie, transmettent à tous moments, leurs propositions d'AME pour leur dispositif.

De son côté, la Commission d'agrément internationale, établit une fois par an au maximum la nouvelle liste des AME.

CIG 2012-2014

10 membres pour le Dispositif français et rattachés :

Sidi ASKOFARÉ, David BERNARD, Michel BOUSSEYROUX, Vicky ESTEVEZ, Lydie GRANDET, Françoise JOSSELIN, Claude LÉGER, Agnès METTON, Bernard NOMINÉ, Patricia ZAROWSKY

2 membres pour l'Espagne :

Cora AGUERRE, Ramon MIRALPEIX

1 membre pour l'Italie :

Mario BINASCO

3 membres pour l'Amérique du Sud

Maria Vitoria BITTENCOURT (Brésil), Silvia MIGDALEK (Argentine), Beatriz ZULUAGA (AL-Nord)

Secrétariat : Sidi ASKOFARÉ (Europe) et Maria Vitoria BITTENCOURT pour l'Amérique du Sud (Brésil, AL-Nord et AL-Sud)

COMPOSITION DES CARTELS DE LA PASSE

Trois cartels fonctionneront pour la durée des deux ans :

1- Cora AGUERRE (Espagne), Maria Vitoria BITTENCOURT (Brésil), David BERNARD (France), Claude LÉGER (France), Agnès METTON (France) — Plus Un : Claude LÉGER (France)

2-Lydie GRANDET (France), Vicky ESTEVEZ (France), Bernard NOMINÉ (France), Mario BINASCO (Italie), Beatriz ZULUAGA (AL-Nord) — Plus Un : Vicky ESTEVEZ (France)

3-Françoise JOSSELIN (France), Michel BOUSSEYROUX (France), Sidi ASKOFARÉ (France), Patricia ZAROWSKY (France), Ramon MIRALPEIX (Espagne), Silvia MIGDALEK (AL-Sud) — Plus Un : Silvia MIGDALEK (AL-Sud)

COLLEGE D'ANIMATION ET D'ORIENTATION DE L'ÉCOLE (CAOE)

Sidi ASKOFARÉ, Maria Vitoria BITTENCOURT, Cora AGUERRE et Beatriz ZULUAGA.

LES COMMISSIONS LOCALES D'ÉCOLE 2012-2014

FRANCE

L'admission des membres de l'École

A) L'articulation entre l'admission au Forum et à l'École

La règle qui consiste à entrer d'abord au Forum, ensuite à l'École paraît devoir être maintenue. Elle doit cependant être appliquée avec tact et dans des cas exceptionnels on peut envisager une admission simultanée au Forum et à l'École.

B) La question des critères a été reprise et a amené les suggestions suivantes :

- Deux entrevues ou une entrevue avec deux personnes ne paraissent pas de trop.

- On tient compte de la participation régulière aux activités du Forum ou du pôle, notamment aux cartels, et éventuellement au Collège clinique auquel le candidat appartient.

Mais la question d'une participation plus large aux activités nationales, telles par exemple que les Journées, doit être prise en compte.

Dès lors que notre École a des dispositifs internationaux, la dimension internationale ne peut être ignorée. Il faut au moins que lors du premier entretien cette dimension soit présentée au candidat qui l'ignorerait afin qu'il sache, avant son deuxième entretien, où il se propose d'entrer.

- Les travaux publiés suite à des Journées, inter-cartels, etc. sont un facteur objectif de l'implication du candidat à tenir en compte.

- La consultation de l'analyste ou du contrôleur ne peut être une obligation. C'est à la Commission de juger si, dans tel ou tel cas, elle peut être opportune.

C) Condition d'admission comme membre de l'École des membres des Forums rattachés au dispositif-France :

La condition générale pour admettre un membre de l'École appartenant à un dispositif rattaché est que l'on connaisse suffisamment sa formation analytique. Cela ne peut se faire que selon les modalités suivantes : l'analyse avec un membre de l'École, ou sur proposition faite par la Commission d'accueil lors de l'entretien d'admission, d'entrer dans la procédure de la passe. Le contrôle peut être un complément, mais il ne suffit pas.

Sur la base de ces conditions générales, la CAG fait évidemment des réponses adaptées à chaque cas.

Par ailleurs, si un de ces candidats a fait la passe et n'est pas nommé AE, le cartel qui a écouté son témoignage peut éventuellement proposer son admission comme membre de l'École.

Deux Commissions en France :

Commission de l'accueil et de la Garantie (CAG) pour l'admission des membres et la garantie (passe et AME)

Nicole BOUSSEYROUX, Anita IZCOVICH, Luis IZCOVICH (secrétaire), Pascale LERAY, Anne LOPEZ, Albert NGUYÊN, Marc STRAUSS

Commission de l'Option épistémique, COE

Patricia DAHAN

ESPAGNE

DEL de la Asociación EPFCL-Forum Opció Escola (F.O.E de Barcelona) y el Foro Psicoanalítico de Galicia

Comisión Epistémica y de Admisión

Mar CRIADO, Carme DUEÑAS, José SÁNCHEZ

DEL F8

Comisión de Admisión y Garantía

Ana Alonso, M. Luisa DE LA OLIVIA, Manel REBOLLO

Comisión Epistémica

Palmira DASÍ, Xavier OÑATIVIA, Rosa ROCA.
 Coordinatrice du DEL : Maria Luisa DE LA OLIVIA

ITALIE**Forum Psicoanalítico Lacaniano - FPL Italiano****Commissione Locale Epistemica di Accoglienza e Garanzia - CLEAG**

Moreno BLASCOVICH, Annalisa DAVANZO, Renato GERBAUDO, Maria Teresa MAIOCCHI, Fulvio MARONE †

AMÉRIQUE LATINE-NORD**Comisión Epistémica Local**

Foro de Medellín: Jorge Iván JARAMILLO ZAPATA; Foro de Pereira: Ana Lucía ARANGO ARIAS; Foros Valencia y Caracas Venezuela: Edoardo DE ARMAS SCACCIA; FCL de Puerto Rico: Silvia AROSEMENA MUÑOZ.

Comisión de Admisión Local

Foro de Medellín: Gloria Patricia PELÁEZ JARAMILLO; Foro de Pereira: Mónica María PALACIO COLORADO; Foros Valencia y Caracas Venezuela: María Antonieta IZAGUIRRE; FCL de Puerto Rico: María de los Ángeles GOMEZ ESCUDERO.

AMÉRIQUE LATINE-SUD**Comisión de admisión y recepción local**

Gladys MATTALIA (FCL Tucumán/Salta/La Rioja)
 Alfredo SCLANI (LA PLATA)
 Silvia MIGDALEK (FARP)
 Susana BEDZJÁN (NOA)
 Gabriela ATTENE (FPBA)

Comisión Epistémica local

Viviana GÓMEZ (FPBA)
 Ana DÍAZ PATRÓN (FCL Tucumán/Salta/La Rioja)
 Florencia FARIÁS (FARP)
 Mariel SANTOS (NOA)
 Stella LÓPEZ (LA PLATA)

BRESIL

Comissão Local Epistémica de Acolhimento e Garantia CLEAG

Sandra BERTA, Andréa Hortélio FERNANDES, Angela MUCIDA, Beatriz OLIVEIRA , Zilda MACHADO.